

Département de la Manche

Objet : Votre demande formulée dans votre courriel du 31 mai 2023.

Monsieur,

Par courriel adressé au centre de contact du Département le 31 mai 2023, vous demandez la communication de mes notes de frais de déplacements, de restauration, de représentation (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de ma prise de fonctions à aujourd'hui, en référence au livre III du Code des relations entre le public et l'administration.

Je vous informe que depuis le début de mon mandat, je n'ai pas instruit de demande de remboursement de frais que j'aurais personnellement engagés selon la procédure précisée dans le règlement intérieur du Conseil départemental de la Manche (délibération CD.2022-09-23.5-10 du 23 septembre 2022 complétée par la délibération du CD.2023-03-24.5-5 du 24 mars 2023).

Ceci est conforme à l'état établi chaque année et présenté en session précisant les indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Département. Le dernier état annuel relatif à l'année 2022 a été présenté aux élus à la session du 27 janvier 2023 (rapport CD.2023-01-27.5-6).

En ma qualité de chef de l'exécutif, mes déplacements sont en effet organisés par les services du Département, notamment avec un service de véhicules avec chauffeurs mis à disposition pour les besoins de mon mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé électroniquement par : Jean Morin
Date de signature : 11/07/2023
Qualité : Président du conseil départemental

Monsieur Xavier Berne